

édito



Monsieur James Slegri, ancien président du Comité des Fêtes,
Madame Martine Farras, adjointe aux associations,
Monsieur Bernard Gautier, le nouveau président et Monsieur
le maire lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes

Chères Marennaises, Chers Marennais,

Le dossier de ce mois est, comme vous le découvrirez, consacré à la maison des initiatives et des services qui sera réalisée à Marennnes.

Je fonde beaucoup d'espoirs dans ce lieu d'accès aux services publics dont j'ai fait une priorité dès mon arrivée à la tête du Pays Marennnes Oléron. C'est un enjeu essentiel pour notre territoire enclavé et en partie insulaire. Il s'agira, dans le bâtiment de l'ancienne caisse d'épargne de regrouper les différents services utiles à tous et dans des domaines aussi variés que l'emploi, la formation, la justice, le social, le développement économique...

Dans cette période difficile, nous avons vu fermer tour à tour notre tribunal de commerce, notre tribunal d'instance et partir certains services du centre des impôts. Les collectivités territoriales se doivent alors d'être inventives et volontaires pour que les administrés aient toujours accès à ces services publics si essentiels dans leurs vie quotidienne.

En attendant l'aboutissement de ce projet, je vous invite à réserver vos places pour les différentes manifestations culturelles de ce mois de février.

Flurières republi.causes
Michael Vallet

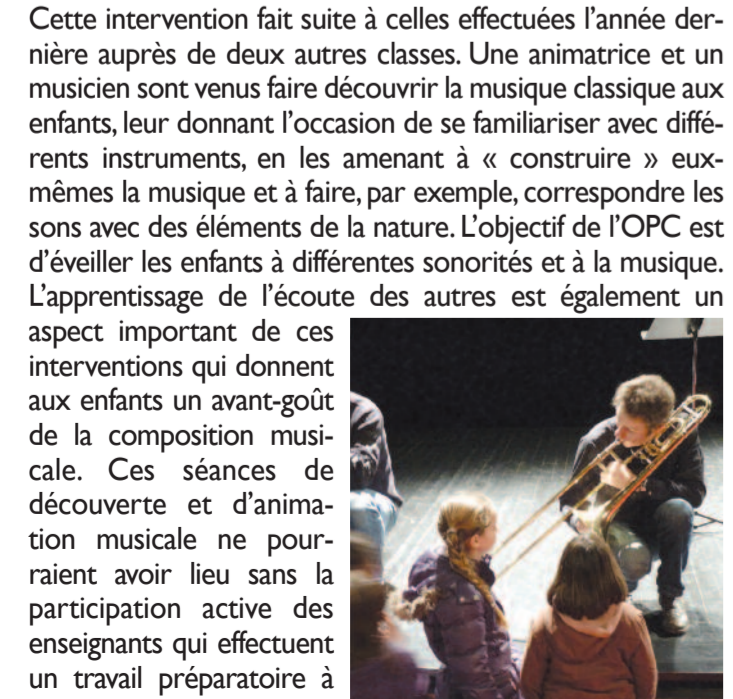
L'Orchestre Poitou-Charentes (OPC) intervient à l'école Henri Aubin



L'intervention de l'OPC le 6 janvier dernier à l'école élémentaire Henri Aubin

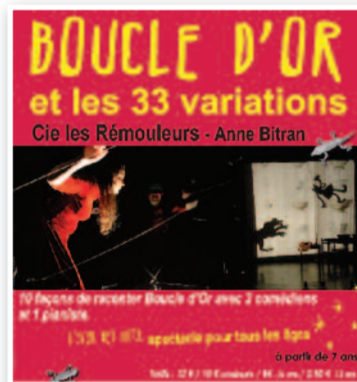
Parrallèlement au concert qu'il a donné le 20 janvier dernier au centre d'animation et de loisirs, et dans le cadre de son action en faveur des scolaires, l'Orchestre Poitou-Charentes est intervenu, en décembre et en janvier à l'école élémentaire Henri Aubin auprès de trois classes. La dernière séance a consisté en un concert-animation à l'Estran. Quatre musiciens (deux trompettes et deux trombones à coulisse) ont expliqué le fonctionnement et la fabrication de leur instrument. Quelques travaux pratiques ont eu lieu avec du matériel en plastique, des tuyaux, des entonnoirs afin de faire découvrir la formation ainsi que la vibration du son.

Cette intervention fait suite à celles effectuées l'année dernière auprès de deux autres classes. Une animatrice et un musicien sont venus faire découvrir la musique classique aux enfants, leur donnant l'occasion de se familiariser avec différents instruments, en les amenant à « construire » eux-mêmes la musique et à faire, par exemple, correspondre les sons avec des éléments de la nature. L'objectif de l'OPC est d'éveiller les enfants à différentes sonorités et à la musique. L'apprentissage de l'écoute des autres est également un aspect important de ces interventions qui donnent aux enfants un avant-goût de la composition musicale. Ces séances de découverte et d'animation musicale ne pourraient avoir lieu sans la participation active des enseignants qui effectuent un travail préparatoire à ces interventions.



Lors du concert le 20 janvier dernier à l'Estran

Boucle d'or revisitée à Marennnes le 8 février



Il s'agit d'un spectacle où l'on plonge dans des univers magiques avec musique, jeu théâtral et des images projetées par des procédés surprenants (le film de savon...). Jacques Jouet (poète, romancier, auteur de théâtre...) a écrit dix versions de l'histoire de Boucle d'or, en utilisant plusieurs registres : l'humour, la peur, la poésie, les exercices de style....

Avec trois comédiens et des décors éphémères, chaque version est accompagnée en direct au piano d'une des 33 Variations sur une valse de Diabelli de Beethoven.

Pour ce spectacle, la compagnie a obtenu le Prix A.R.T.S 2009 de l'Atelier art et sciences, pour leur film de savon. Dirigée par Anne Bitran, comédienne, marionnettiste et metteur en scène et Olivier Vallet, technicien créateur et (re) découvreur de techniques anciennes, la compagnie cisele ses spectacles comme des ouvrages d'art, nourrie d'une culture littéraire et musicale et y alliant les sciences, par l'intermédiaire de techniques de projections anciennes et souvent oubliées.

Le 8 février 2011 à l'Estran, à 20h30.
Réservations : 05 46 82 15 15

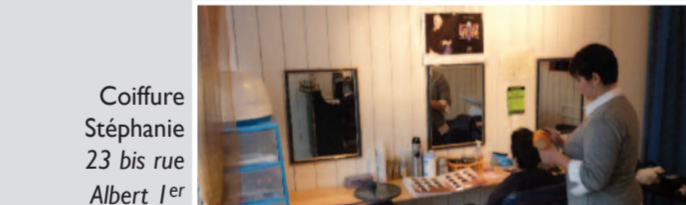
Médiathèque de Marennnes
 > Du 1^{er} au 26 février
 Exposition Monstres et Compagnies
 > 1^{er} février. Quand les bébés bouquinent
 (bébés lecteurs 0/3 ans) La famille
 > 9 février. Heure du conte (3/7ans)
 > 15 février. Quand les bébés bouquinent
 (bébés lecteurs 0/3ans) La peur

Nouveaux commerçants : bienvenue à eux !

Bienvenue aux nouveaux commerçants arrivés ces derniers mois, contribuant au dynamisme de l'activité commerciale du centre-ville.



Pretty up
Lingerie
7 rue Le Terme



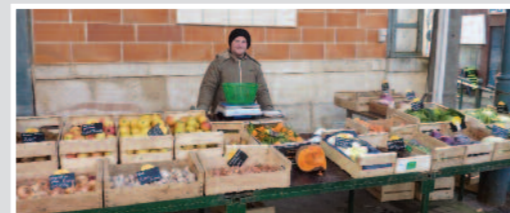
Coiffure
Stéphanie
23 bis rue
Albert 1^{er}



Etal de fromages
Le marché couvert
Mardi, jeudi,
samedi



Les Fri'Mousses
Vêtements
occasion enfants
19^A rue Le Terme



Etal de fruits et légumes
Le marché couvert
Mardi, jeudi,
samedi



Perle & beauté
3 rue Le Terme



La Maison des Initiatives et des Services



Depuis le 15 décembre dernier, la commune de Marennes est officiellement propriétaire du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne. Ce bâtiment a été acquis pour y installer un guichet unique de services aux publics baptisé «Maison des Initiatives et des Services». L'occasion de présenter cette structure et les avantages concrets pour notre commune et ses habitants ainsi que pour toutes les communes du Pays Marennes Oléron.

Genèse et objectifs du projet

Aujourd'hui, un accès difficile aux services.

Du fait de son éloignement des centres urbains et des difficultés d'accès à un certain nombre d'aides et de services, de développement économique, d'emploi, de formation et de services à la personne, le Pays Marennes Oléron souffre d'un déficit de services à la population. Celui-ci frappe particulièrement les habitants les plus fragiles : les jeunes sans qualification et sortis du système de formation, les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi, les travailleurs saisonniers, les personnes âgées de plus en plus nombreuses sur le territoire.

Fort de ces constats, et prenant en compte les différentes orientations régionales et nationales, les élus du Pays Marennes Oléron ont souhaité mettre en place sur le territoire la Maison des Initiatives et des Services.

Un nouvel outil pour demain.

Cet outil, conçu à l'échelle du territoire, se veut au service de tous les habitants et acteurs socioprofessionnels du Pays Marennes Oléron. Ainsi, le relais d'accès aux droits apportera au public une réponse aux besoins d'informations et de conseils juridiques ; les créateurs ou repreneurs d'entreprises trouveront tous les éléments et l'accompagnement nécessaires à l'aboutissement de leurs projets ; les permanences physiques ou virtuelles via des bornes d'accès de type visio-public rapprocheront également le public du Pays des services publics faiblement présents voire absents du territoire.

Le déficit de services du territoire frappe plus particulièrement les habitants les moins mobiles, les moins formés et ceux en grande difficulté sociale et familiale. C'est donc aussi et tout particulièrement pour ce public qu'un tel outil est mis en place. Grâce aux nombreux partenaires qu'il a engagés dans ce projet (Pôle Emploi, Misson locale, chambres consulaires, organismes de formation et d'insertion...)

la Maison des Initiatives et des Services pourra accompagner plus efficacement aussi bien les personnes sorties du système scolaire sans qualification que les personnes en qualification ou en formation, les personnes en insertion ou en recherche d'emploi ou encore les personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que celles pouvant bénéficier des prestations d'aide à la personne.

Le Pays et les communautés de communes de Marennes et d'Oléron, initiateurs du projet.

C'est le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron qui a initié le projet et lancé l'étude de programmation jusqu'à l'identification du site d'implantation et la rédaction du programme. Mais la maîtrise d'ouvrage d'un tel projet ne faisant pas partie des missions dévolues au Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, c'est aux communes du territoire que le pays a fait appel pour porter techniquement et financièrement ce projet.

La Maison des Initiatives et des Services à Marennes

Marennes, tête de pont de la MIS

Il a été proposé aux quinze communes du Pays Marennes Oléron de porter cette opération. Après examen des sept sites potentiels correspondant aux besoins du projet, c'est la commune de Marennes qui a été retenue pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

Pourquoi le site de la Caisse d'Epargne ?

Le site de l'ancienne caisse régionale de la Caisse d'Epargne de Marennes, située 22, rue Dubois Meynardie, présente de nombreux avantages expliquant sa sélection par le comité de pilotage du projet qui a travaillé en amont avec le cabinet de programmation.

Il totalise une surface bâtie supérieure ou égale à 1 400 m², surface nécessaire pour couvrir les besoins identifiés lors de la phase de programmation.

Les locaux sont en bon état général, laissant prévoir des coûts de réhabilitation modérés, et pouvant s'effectuer en plusieurs étapes.

Il propose une bonne centralité sur le territoire. Il est localisé en centre ville à proximité des commerces, des arrêts de bus (nœud de correspondances important entre les différentes lignes de bus qui sillonnent le territoire), et de parkings (dont un grand parking à proximité immédiate). Il est donc facilement accessible depuis tout point du terri-

toire aussi bien en deux roues, en voiture qu'en transport en commun.

C'est donc la commune de Marennes qui est aujourd'hui maître d'ouvrage de l'opération.

Les services du Pays, de la Maison du Tourisme et de la future structure de gestion de la Maison des Initiatives et des Services devant s'installer dans ce bâtiment, un loyer sera versé à la commune qui restera propriétaire du bâtiment qu'elle aura réhabilité.

Les relais de la MIS

La MIS, c'est et ce sera aussi un ensemble de relais maillant le territoire du Pays Marennes Oléron. Ces relais s'appuieront soit sur des structures existantes (Maison Phare à St Pierre, CCAS, permanences de divers services dans les communes, ...), soit sur des structures qui seront créées. Sont d'ores et déjà identifiés des projets de relais sur les communes du Saint-Georges d'Oléron, du Château d'Oléron, de Saint-Sornin.



L'accueil du bâtiment avant sa réhabilitation



Plan du rez-de-chaussée de la future Maison des Initiatives et des Services

Travaux de rénovation du bâtiment

Quelles transformations pour le bâtiment ?

Ayant été le siège de l'ancienne Caisse Régionale de la Caisse d'Epargne, le bâtiment, bénéficiant d'une architecture extérieure de qualité, est déjà configuré pour accueillir des bureaux, des salles de réunion, un hall d'accueil. Il n'y a donc pas ou peu de transformations majeures du bâtiment à prévoir, ce qui a notamment facilité l'obtention du permis de construire.

Il convient toutefois de le mettre aux normes pour permettre par exemple l'accueil de personnes à mobilité réduite (ascenseur, rampe d'accès, largeur des portes, sanitaires adaptés).

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, il faut également revoir l'isolation, améliorer

l'éclairage naturel par l'ouverture de nouvelles fenêtres ou l'agrandissement de certaines afin de limiter l'éclairage électrique et améliorer le confort de travail des occupants. L'habillage bois des parties modernes permettra par ailleurs, outre l'aspect esthétique, de profiter des propriétés isolantes de ce matériau.

Les réseaux électriques et de télécommunication seront également revus avec notamment l'installation de la fibre optique pour permettre l'accès du bâtiment au très haut débit et le rendre ainsi performant en termes d'accès aux multiples services liés aux usages d'Internet.

Enfin, il faut profiter de ces travaux de réhabilitation pour remettre en valeur un des bâtiments de caractère du centre ville par un ravalement des façades anciennes, un habillage bois des par-

ties plus récentes, et la création d'un espace vert paysager. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet d'architecte Sophie Blanchet de La Rochelle.

La mise en valeur du bâtiment sera renforcée par les travaux de réaménagement de la rue Dubois-Meynardie que la commune doit réaliser prochainement, les travaux concernant les réseaux (gaz, enfouissement réseaux EDF, France Télécom, éclairage public réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, du réseau d'eau potable) devant démarrer dès cette année. L'aménagement proprement dit de la rue (stationnements, trottoirs en pavés calcaires, béton lavé, voie de circulation et enrobé à chaud) sera réalisé en 2012.

Coût total de la rénovation

(hors acquisition) :

1 450 000€ HT

Subventions obtenues :

- Etat : 301 515€
- Europe : 192 500€
- Région : 370 000€

Soit un projet subventionné à hauteur de 60%

Apports et avantages

Date d'ouverture :

Les premiers travaux devraient débuter à la fin du premier semestre 2011, pour une ouverture officielle prévue à la fin du premier semestre 2012.

Quels services présents ?

La MIS ce sera :

L'accueil, l'information et le conseil individualisés de tous les publics sur les domaines de la vie socioprofessionnelle et les services au public.

La mise en réseau de l'ensemble des partenaires de l'emploi, l'insertion, la formation, le service d'aide à la personne, la délocalisation de leurs offres sur le territoire et le développement d'actions partenariales.

L'innovation économique, par le renforcement des liens entre le territoire et les acteurs économiques, notamment avec la création de clubs de chefs d'entreprises et la consolidation des dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés.

Un meilleur accès à la formation et à la qualification : le territoire souffre d'un déficit d'offre de formation et de dispositif de qualification pour les publics en insertion et recherche d'emploi, ainsi que pour les salariés et chefs d'entreprises, qu'ils soient installés, créateurs ou repreneurs. Par une mutualisation des

moyens et une rationalisation de la demande, la Maison des Initiatives et des Services offrira des espaces et des offres de formation à la carte, adaptées aux besoins et intégrant les problèmes de mobilité.

La mise en place d'un observatoire du territoire :

espace de concertation et de travail en commun des acteurs impliqués dans le développement socio-économique du territoire, la Maison des Initiatives et des Services sera un véritable observatoire du développement économique, de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des services du territoire. Cet observatoire permettra aussi de mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de renforcer l'accompagnement des employeurs dans leurs démarches de recrutement, et de cibler, au plus près des besoins, l'offre de formation et les besoins en nouveaux services du territoire.

Recherche de labels

Afin d'accroître la lisibilité du projet et de bénéficier du soutien administratif et financier de l'état, les labels Relais de Services Publics et NetPublic (anciennement Espace Publics Numériques) seront recherchés.

Relais de Services Publics

La Maison des Initiatives (tête de réseau et relais) recherchera la labellisation « Relais de Services Publics ». Pour obtenir une telle labellisation, l'usager doit avoir accès en un même lieu à un large bouquet de services publics, et pouvoir bénéficier d'un cadre et d'un accompagnement privilégié pour effectuer ses démarches administratives, notamment grâce aux nouvelles technologies.

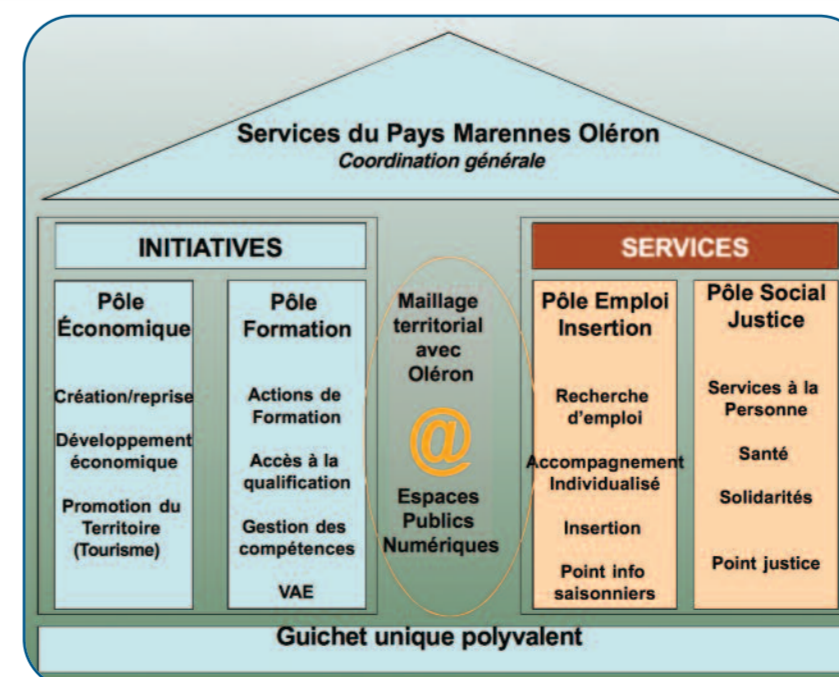
Espaces Publics Numériques (réseau NetPublic)

Un espace public numérique (EPN) est une structure d'accueil du public, à but non lucratif, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication.

Ce label permet de bénéficier de divers avantages : meilleure visibilité ; avantages tarifaires (logiciels, matériels et services) ; formations pour les animateurs ; mise en œuvre et délivrance du passeport « Internet et Multimédia ». Ce label se veut un label de qualité aussi bien au niveau de l'accueil que des services proposés.

Autres labels

D'autres labels, comme par exemple « Territoire innovant », « e-territoire », « ville internet », permettraient d'intégrer ce projet dans un réseau d'acteurs extérieurs au territoire, de bénéficier de l'expérience capitalisée dans ce secteur et enfin de rester en veille et à la pointe de l'innovation.



Ces éléments de présentation, traçant les grandes lignes de ce projet important pour l'ensemble des communes du Pays Marennes Oléron, sont tels qu'ils ont été présentés aux différents conseillers (municipaux, communautaires).

La prochaine étape : au printemps discussion du projet architectural en commission urbanisme et en conseil municipal puis choix des entreprises retenues pour les travaux.

Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 19 janvier 2011

Monsieur le maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

Absents :Valérie BOUCHARD, Absents ayant donné pouvoir : Guénola CHEVRE-BALEIGE, Richard BORRIL, Michel TRUCROT
Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet les procès-verbaux des réunions du 17 novembre et du 14 décembre derniers au vote.

En ce qui concerne le procès-verbal de la réunion du 14 décembre, Monsieur SAMZUN souhaite faire une remarque. Il rappelle qu'il était intervenu au sujet du règlement intérieur. Il fait observer qu'il a dit avoir été satisfait que les remarques qu'il avait formulées aient été intégrées au règlement intérieur mais il n'a pas dit qu'il était satisfait du règlement intérieur en lui-même.

Il comprend qu'il n'est pas évident de rédiger le compte-rendu des réunions. Il estime toutefois que les questions, telles qu'elles sont rédigées, dans le compte-rendu n'ont parfois pas de sens. Pour le droit individuel à la formation, par exemple, il voulait savoir comment la commune avait calculé le droit individuel à la formation pour chaque agent, en intégrant la rétroactivité.

Monsieur le maire est certain qu'il n'a pas été évoqué de rétroactivité au cours de la réunion du 14 décembre. Il a été dit qu'il existe effectivement un droit à la formation individuel pour chaque agent, que le règlement intérieur n'entraî pas dans le détail sur ce sujet, mais que ce règlement intérieur n'était qu'une première base. Il souligne par ailleurs qu'il essaie surtout à travers le compte-rendu de rapporter sans la trahir l'opinion des conseillers.

Monsieur SAMZUN demande si une pré-validation du procès-verbal pourrait être prévue.

Monsieur le maire explique que la rédaction du compte-rendu est de la responsabilité du maire, y compris pénale. Le procès-verbal est, quant à lui, validé par le conseil municipal en séance de conseil. Il n'y a pas d'obstacles à reprendre les remarques quand elles sont faites sur la rédaction du procès-verbal.

Monsieur SAMZUN propose qu'il soit donné quarante-huit heures à un représentant de chaque groupe du conseil pour une pré-validation. Ce serait bien pour corriger éventuellement le procès verbal. Il répète qu'il sait la difficulté de rédiger un compte-rendu.

Monsieur le maire prend en compte cette remarque à laquelle il répondra. Il rappelle que le procès-verbal est un condensé. Il propose que le procès-verbal soit adopté sous la réserve émise par Monsieur SAMZUN. Cette modification sera évidemment porter au procès-verbal.

Monsieur GRANDILLON fait observer qu'il n'est pas facile de prendre textuellement tout ce qui est dit. Il a toutefois l'impression que parfois, ce qui est écrit n'est pas exactement ce qui est dit. Il propose d'enregistrer les séances de conseil, cela ne devant pas coûter très cher.

Monsieur le maire estime que les phrases ne sont pas déformées. Le droit prévoit que chacun peut enregistrer ou filmer le conseil municipal, dès lors que le maire en est informé et que cela ne trouble pas le fonctionnement du conseil municipal. Toutefois, il pense que cela susciterait plus de polémique qu'outre chose. Par ailleurs, le travail de retranscription est très difficile, compliqué et coûteux en temps.

Monsieur GRANDILLON souligne qu'on n'est pas obligé de tout écouter. Il propose de créer une commission chargée d'écouter les procès-verbaux.

Monsieur le maire sait que le travail de transcription est subjectif et l'utilisation d'une expression peut compter pour le conseiller qui en est l'auteur.

Monsieur GRANDILLON a parfois l'impression que ce que disent les gens de l'opposition froisse la majorité et que la phrase prononcée est arrangée.

Monsieur le maire n'est pas d'accord avec ce qui est dit. Il trouve que Monsieur GRANDILLON va loin en disant cela et qu'il lui fait un procès d'intention.

Madame BALLOTEAU, secrétaire de séance, invite les conseillers municipaux à consulter le registre des procès-verbaux sur lequel elle écrit durant le conseil. Elle fait observer qu'elle s'efforce d'écrire l'intégralité des propos, de retranscrire exactement ce qui est dit. Elle vient d'ailleurs d'écrire tout ce qui a été dit.

Monsieur GRANDILLON ne met pas en cause Madame BALLOTEAU. Il reconnaît les difficultés, pour la secrétaire de séance, de retranscrire correctement ce qui est dit.

Madame BALLOTEAU invite à nouveau les membres du conseil

municipal à venir consulter le registre.

Monsieur le maire souligne que c'est pour cela que la loi a prévu le vote du procès-verbal.

Monsieur PELLACOEUR souligne qu'il est président de la commission chargée de la DRH au conseil général et depuis deux ans, tout ce qui est dit est enregistré. C'est normal. Parfois, certaines personnes se défendent d'avoir dit telle ou telle chose et l'on s'aperçoit que c'est exact quand on reprend l'enregistrement. Cela permet de ne pas trop se tromper. Parfois, la secrétaire a mal interprété certaines phrases. On peut vérifier quand il y a une erreur. Il faudrait donc enregistrer.

Monsieur le maire souligne qu'on peut imaginer qu'au conseil général, l'enregistrement soit réalisé. D'ailleurs, deux personnes au conseil général sont à temps complet pour l'enregistrement, pour la transcription et la rédaction.

Monsieur PELLACOEUR fait observer qu'il n'y a plus d'incident au conseil général depuis qu'on enregistre.

Monsieur le maire comprend les remarques qui viennent d'être faites. Il souligne qu'il fait au mieux et que, s'il y a des erreurs, elles sont de son fait. Toutefois, il n'est absolument pas d'accord sur le fait de donner à penser qu'on fait dire le contraire de ce qui a été dit. Ce n'est pas orienté.

Il demande s'il y a d'autres remarques sur le procès-verbal de décembre, en dehors de l'erreur de calcul sur les heures que Madame EUSOP lui a fait remarquer.

Il demande également s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de novembre.

Les procès-verbaux du 17 novembre et du 14 décembre 2010 sont adoptés à l'unanimité.

• FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, Monsieur Francis MILLERAND est désigné :

- membre des commissions municipales n° 5 « Culture patrimoine », n° 7 « Affaires maritimes » et n° 10 « Vie économique, tourisme, fêtes »,

- membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité, Maryse EUSOP est désignée déléguée suppléante du conseil municipal au sein de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

• CULTURE

A l'unanimité,

• Il est émis un avis favorable sur le marché d'étude de sol à passer avec la société « Compétence géotechnique Sud-ouest de Cozes », dans le cadre de la construction de la seconde tranche de la médiathèque, pour le coût de 1562,00 € HT
Monsieur PELLACOEUR estime que la différence de prix entre les trois propositions est étonnante.
Monsieur DESHAYES explique que la commune, dans le cadre des consultations, rédige un cahier des charges et vérifie que la réponse est conforme à ce cahier des charges. Il ne voit pas pourquoi la commune irait payer plus cher à partir du moment où la proposition est conforme à ce qui est demandé.

Monsieur PELLACOEUR souligne que la différence est importante.

Monsieur le maire note qu'il est déjà arrivé que la commune ait, dans le cadre d'autres marchés, des propositions de prix très différentes et plus étonnantes encore.

Monsieur le directeur général des services fait observer que certaines sociétés ont besoin de travailler et font des efforts conséquents pour obtenir les marchés, le dumping étant interdit.

Monsieur PELLACOEUR ne souhaite pas que ça fasse comme pour la piscine intercommunale.

Monsieur le maire rappelle que pour la piscine, c'est justement le contraire qui s'est produit puisque c'est la proposition la plus chère qui avait été retenue.

• Une convention d'accueil de spectacles en commun est passée avec le théâtre de la Coupe d'Or, en vue d'organiser au cours de l'année 2011, deux spectacles, « Boucle d'Or et les 33 variations » et « Chemin de la Belle étoile », pour le coût de 7230,00 € TTC.

Monsieur SAMZUN note qu'il aurait été intéressant d'avoir la convention avant de la voter

Monsieur le maire souligne que la note de synthèse contient le nom des parties, le prix, l'objet. Il pense que cela est suffisant comme information. Il souligne par exemple que pour le comité des fêtes, la subvention est votée tous les ans par le conseil municipal et que la convention est traditionnellement rédigée après coup. Il propose d'adresser à Monsieur SAMZUN la convention.
Madame BALLOTEAU explique le contenu de la programmation des deux spectacles qui prévoit des séances pour les scolaires. Elle propose également à Monsieur SAMZUN de consulter la convention.

Monsieur PELLACOEUR demande quels sont les scolaires concernés.

Madame BALLOTEAU explique que c'est une partie des scolaires qui est concernée. Le théâtre de la Coupe d'Or fait un gros travail à ce niveau. Selon les spectacles, sont concernés les scolaires de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, des scolaires d'autres écoles peuvent également être concernés.

Monsieur PELLACOEUR estime que le coût prévu dans la convention est important.

Madame BALLOTEAU fait observer qu'il y a quatre séances en tout. Monsieur GRANDILLON demande s'il y aura une subvention pour la Coupe d'Or lors du vote des subventions.

Madame BALLOTEAU répond par la négative puisque l'objet de la délibération est justement l'achat du spectacle.

Madame EUSOP regrette que les informations sur ces spectacles arrivent toujours un peu tard, cette programmation n'ayant pu faire l'objet d'informations de la part de l'Office de Tourisme et des autres acteurs du tourisme.

Monsieur le maire regrette surtout qu'il n'y ait plus de journal du Pays Marennes Oléron suite à la suppression de la subvention du conseil général. Toutefois, l'actualisation des informations se fait sur le site internet.

Madame BALLOTEAU présente le bilan de ce qui a été fait en 2010. Marennes a accueilli deux spectacles « Une Odyssée » et « Sganarelle » à l'Estran, ces spectacles ayant affiché « complet ». Elle informe que l'Orchestre Poitou-Charentes sera à Marennes demain au centre d'animation et de loisirs. Une animation auprès de trois classes est prévue par l'Orchestre Poitou-Charentes. Avant le concert de demain soir, cinq classes assisteront à un autre concert l'après-midi.

C'est Marennes Art et Culture qui programme l'Orchestre Poitou-Charentes et permet d'avoir une animatrice qui intervient dans les écoles. Elle rappelle que Marennes a accueilli en résidence, à l'Estran, la Compagnie hip hop « Pyramid », sept classes de l'école élémentaire ayant assisté à une représentation de la Compagnie.

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES**
A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le nouveau projet PLH (Programme Local de l'Habitat) arrêté par la communauté de communes du Bassin de Marennes.

Monsieur le maire rappelle que le 14 septembre dernier, le conseil municipal avait déjà émis un avis favorable sur le projet de PLH avec une réserve sur le logement des travailleurs saisonniers. Depuis, ce projet de PLH a été modifié par la communauté de communes à la demande de deux communes (Marennes et Le Gua). En effet, la commune s'est rendu compte, à l'occasion d'une réunion de travail avec le cabinet chargé de l'étude sur l'aménagement de la Marquina que certaines données du PLH ne correspondaient pas à la réalité des choses (par exemple la densité de logements, le taux de logements collectifs etc....). Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Madame LÉLOUP se demande si cela signifie que dans les zones pavillonnaires, un problème se pose pour les logements de plain-pied ou à étage.
Monsieur le maire indique que la loi du Grenelle 2 demande à ce qu'on intègre ces questions de densité. Il y a toutefois l'esprit de la loi et les documents d'orientation de la loi. Personne ne fera passer un PLH qui chercherait à éviter la densification et à avoir des parcelles de plus en plus grandes.
Monsieur GRANDILLON demande si la proposition de la commune de Marennes a reçu un accueil favorable de la communauté de communes.

Monsieur le maire souligne que c'est la commune de Le Gua qui a tiré la sonnette d'alarme. Il précise que pour les autres communes, cela ne change rien, cela ne bouleverse pas l'économie du projet, la commune de Bourceffan-le-Chapus étant dans la même aire urbaine que Marennes. Cela s'est donc fait d'un commun accord.

• Il est pris acte de la présentation du rapport d'activités 2009 de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

Monsieur MONBEIG souligne qu'il aurait souhaité, comme il en avait déjà fait la remarque lors de la présentation du rapport d'activités 2008 de la communauté de communes, disposer d'une répartition des finances, sous forme de camembert.

Il estime que cette présentation est pire que celle de l'année dernière. Elle donne l'impression de ne pas être un journal.

Monsieur le maire souligne qu'il avait transmis, l'année dernière, la remarque de Monsieur MONBEIG à la communauté de communes. Il va de nouveau se faire l'écho de cette nouvelle remarque auprès de la communauté de communes.
Monsieur NÔGUES souligne la présence, dans la fiche sur le bilan

social, d'espaces restés en blanc« x ». Il ne comprend pas ce que cela veut dire.

Madame AKERMANN note qu'il ne s'agit pas du bilan du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), mais du bilan du personnel de la communauté de communes.

Monsieur le maire constate cet oubli de la communauté de communes et demandera les chiffres.

• PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité,

• Il est créé un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps non complet (32/35ème) pour le service de la restauration scolaire et de la garderie de l'école maternelle.
Monsieur MONBEIG demande pourquoi il est créé un poste sur 32/35ème, cela étant un poste à gros temps partiel.
Monsieur DESHAYES, explique que l'agent qui occupe actuellement ce poste est employé à hauteur de 32 heures. La commune reste donc à 32 heures.

• Il est modifié le tableau des effectifs pour tenir compte de la création du poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet et l'intégration des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux dans le nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

• Il est modifié la délibération du 21 juillet 2010 instaurant le régime indemnitaire pour le personnel communal afin de prendre en compte le nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

• TARIFS PUBLICS

A l'unanimité,

• Il est loué la salle du premier étage du centre d'animation et de loisirs au cercle marennais de yoga pour l'année 2011, pour le prix de 470, 00 € TTC.

Il est fixé le tarif de la location de la véranda du centre d'animation et de loisirs pour l'année 2011 à 50,00 € TTC.

Monsieur DESHAYES souligne que la véranda est demandée pour l'organisation d'un stage de récupération de points de permis de conduire.

Monsieur MONBEIG demande si la commune fera payer l'utilisation de la véranda lorsqu'elle louera la grande salle en même temps.

Monsieur DESHAYES répond par la négative.

• COLE

A l'unanimité, il est créée une régie de recettes pour l'encaissement des produits des repas exceptionnels pris dans le cadre de la restauration scolaire, par les enfants et les adultes.

• ASSOCIATIONS

A l'unanimité,

• Il est accordé une avance d'un montant de 10 000,00 € TTC sur la subvention qui sera attribuée au titre de l'année 2011 au comité des fêtes.

Il est accordé une subvention de 750,00 € à l'association communale de chasse agréée (ACCA) pour lui permettre de procéder à l'acquisition de pièges à renards porteurs de gale.
Monsieur le maire précise que l'ACCA a sollicité la commune à hauteur de 837,00 €. Il propose d'accorder, dans l'immédiat le même montant que celui de 2010, soit 750,00 € et d'examiner une nouvelle demande de réajustement que l'association serait amenée à présenter éventuellement plus tard, étant souligné qu'il serait bien que l'ACCA ne sollicite pas la commune pour une subvention de fonctionnement d'un même montant.

• QUESTIONS DIVERSES

Madame EUSOP informe le conseil municipal que deux personnes sont passées à l'Office de Tourisme samedi pour demander des informations sur la réouverture de la piscine. Dans le cas où elle n'ouvrirait pas, elle demande si un partenariat ne pourrait pas être envisagé avec l'éo et la communauté de communes pour que les enfants puissent aller à la piscine.

Monsieur le maire informe qu'il attend dans les jours qui viennent le dossier d'expertise. L'expert a déconseillé à la commune de refaire les travaux avant ses conclusions. La commune a pressé autant qu'elle pouvait le faire pour accélérer la démarche afin de ne pas passer un troisième été sans piscine. L'expert doit rendre ses conclusions au tribunal avant la fin de ce mois. Il ne peut donc répondre aujourd'hui en détail.

• INFORMATIONS

Monsieur le maire a remis une lettre de convocation à chaque conseiller municipal, pour assister à une réunion de présentation des projets architecturaux de restructuration de l'Hôpital local le mardi 25 janvier prochain.

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Commons

Calendrier des Manifestations Février



Ça se passera à Marennes

04/02/11 à 20h30
LOTO DU LION'S CLUB
Centre d'animation et de loisirs
rue Jean Moulin
Tél : 05 46 85 48 82



06/02/11 à 14h30
LOTO DE LA PECHE LA GAULE MARENNAISE
Centre d'animation et de loisirs
rue Jean Moulin
Tél : 05 46 85 61 69

07/02/11 à 18h30
CINEMA CLAP POITOU-CHARENTES
"M. Smith au Sénat". Comédie des années 40,
Durée du film: 2h05
L'Estran - Place Carnot
Tél : 05 46 76 37 65

08/02/11 à 20h30
THEATRE - BOUCLE D'OR
Spectacle organisé par le théâtre de la Coupe d'Or
Durée du spectacle: 50mn environ
L'Estran - Place Carnot
Tél : 05 46 82 15 15

12/02/11 à 20h30
LOTO DE L'AVENIR DE MARENNES
Centre d'animation et de loisirs
rue Jean Moulin
Tél : 05 46 85 63 10
17/02/11 à 20h30
MUSIQUE ET CHANT LA DIVA DU CELLO
Plein tarif sur place: 14€ Sur réservation à l'Office de Tourisme de Marennes jusqu'au 17 février

15h: 12€ tarif réduit :
9€ gratuit - 12 ans
L'Estran - Place Carnot
19/02/11 à 15h

CONNAISSANCE DU MONDE : MEXIQUE
Thème de la conférence : Mexique, Terre sacrée.
Film réalisé et commenté par Michel Aubert.
L'Estran - Place Carnot
Tél : 05 46 85 21 41
19/02/11 à 21h
LOTO DE L'ASPT SOURIRE POUR TOUS
Centre d'animation et de loisirs
rue Jean Moulin
Tél : 05 46 85 31 57

